



ASSURER UNE ÉCONOMIE FORTE, PROMOUVOIR LES ENTREPRISES MEMBRES

16 avril 2019

Enquête conjoncturelle Printemps 2019

16 avril 2019

Sommaire

1. Sur l'Enquête
2. Résultats 2018
3. Perspectives 2019
4. Question subsidiaire: impact de l'obligation d'annonce des places vacantes

Enquête conjoncturelle printemps 2019

SUR L'ENQUÊTE

- L'Enquête a été conduite du 6 février au 11 mars 2019.
- Le questionnaire a été adressé à 2300 entreprises. 514 entreprises ont répondu en totalité, soit un taux de réponse de 22%.

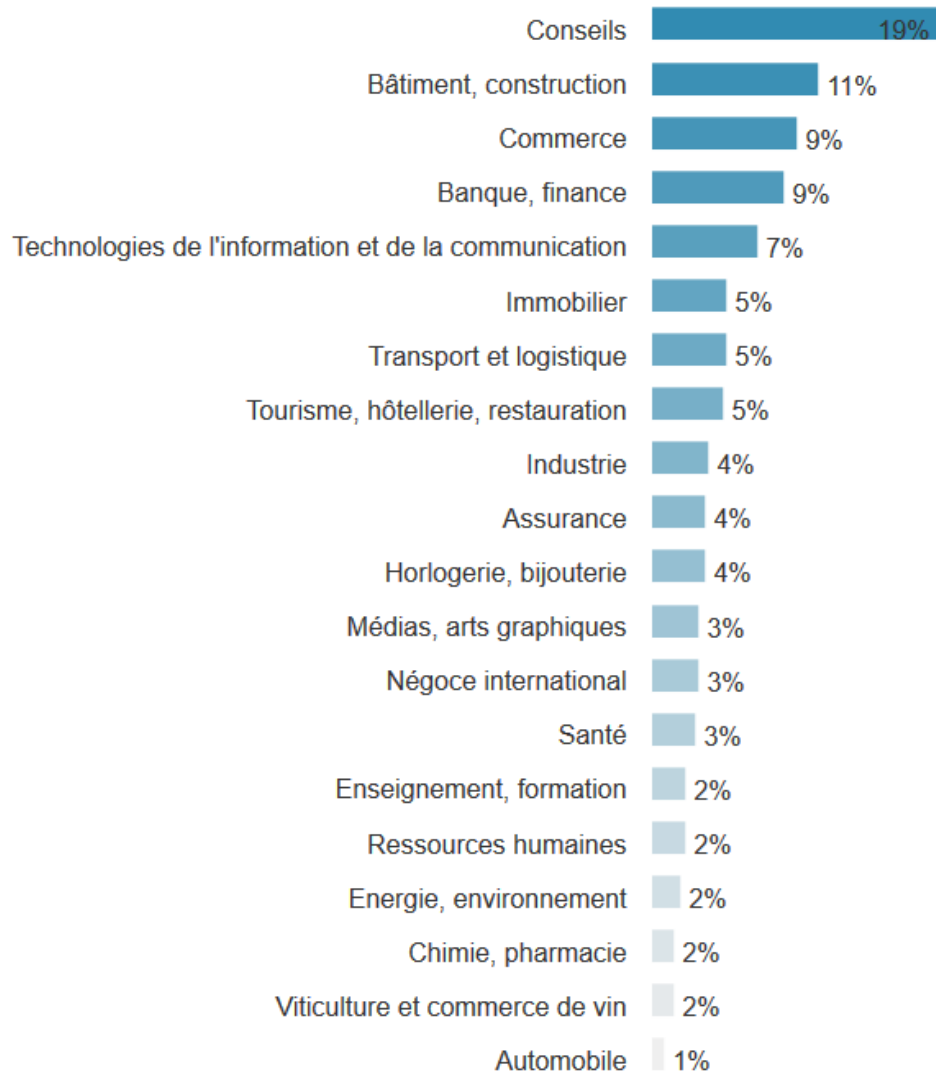
Enquête conjoncturelle printemps 2019

SUR L'ENQUÊTE

- Taille des entreprises: 43% <10 employés
76% <50 employés
- Lieu des affaires: 59% >90% du CA en Suisse
15% <10% du CA en Suisse

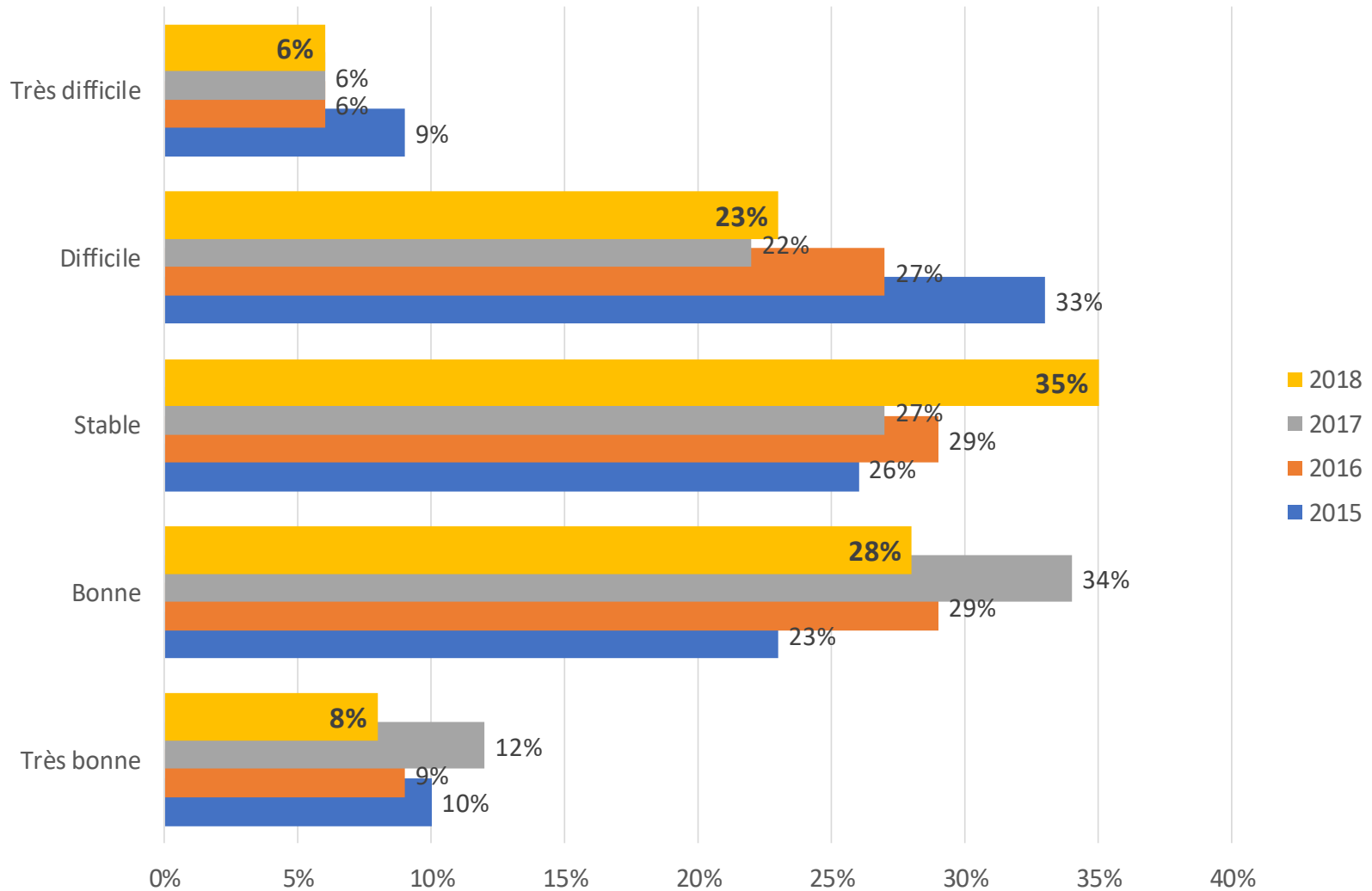
Enquête conjoncturelle printemps 2019

Q04: Dans le canton de Genève, quelle est la branche principale de votre entreprise ?



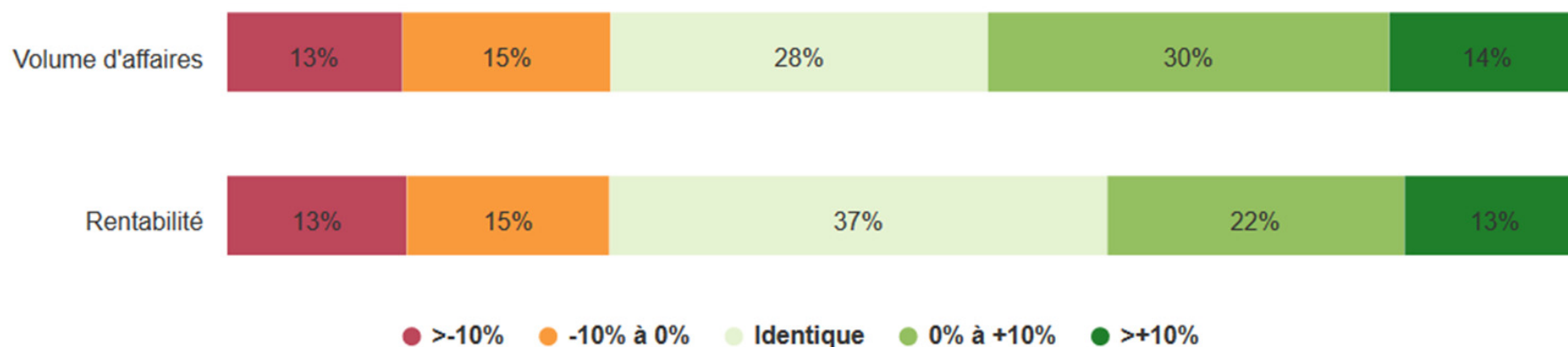
Enquête conjoncturelle printemps 2019

Q21: De manière générale, 2018 fut pour votre entreprise une année ...



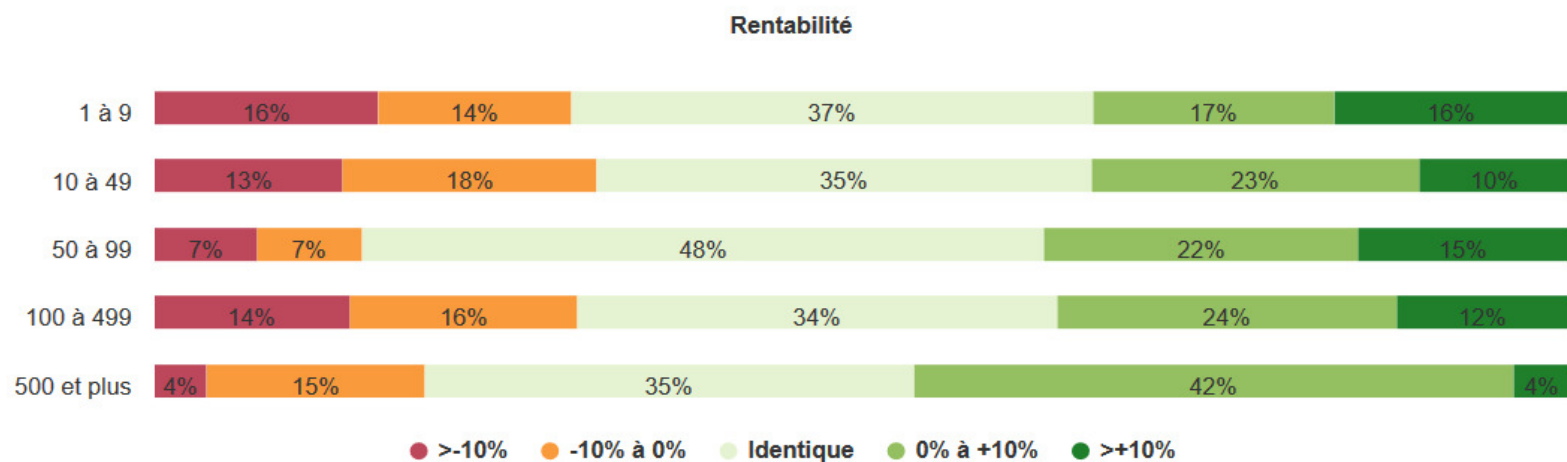
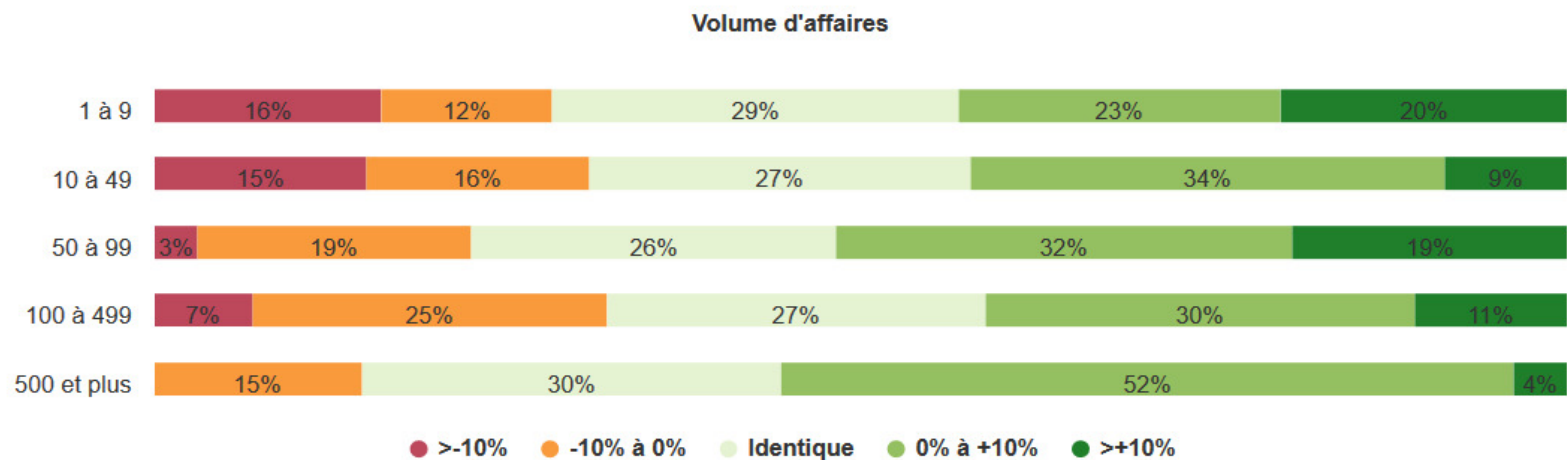
Enquête conjoncturelle printemps 2019

Q12: Quelle est l'évolution de votre volume d'affaires et de votre rentabilité réalisés en 2018 par rapport à 2017 ?



Enquête conjoncturelle printemps 2019

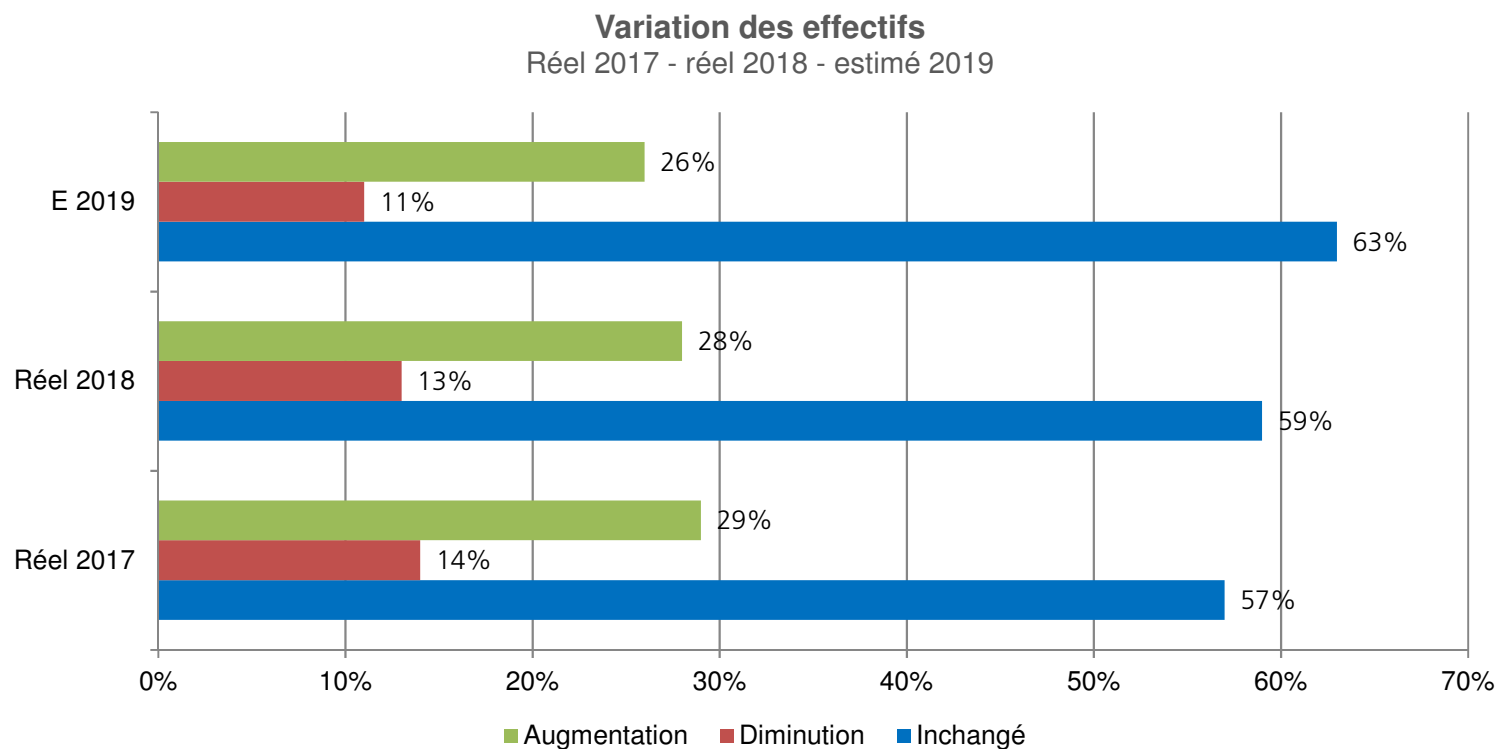
Evolution du volume d'affaires et de la rentabilité en fonction de la taille des entreprises



Enquête conjoncturelle printemps 2019

Q07: En 2018, votre effectif a augmenté, a diminué, est resté inchangé?

Q22: Perspectives d'évolution de l'effectif en 2019

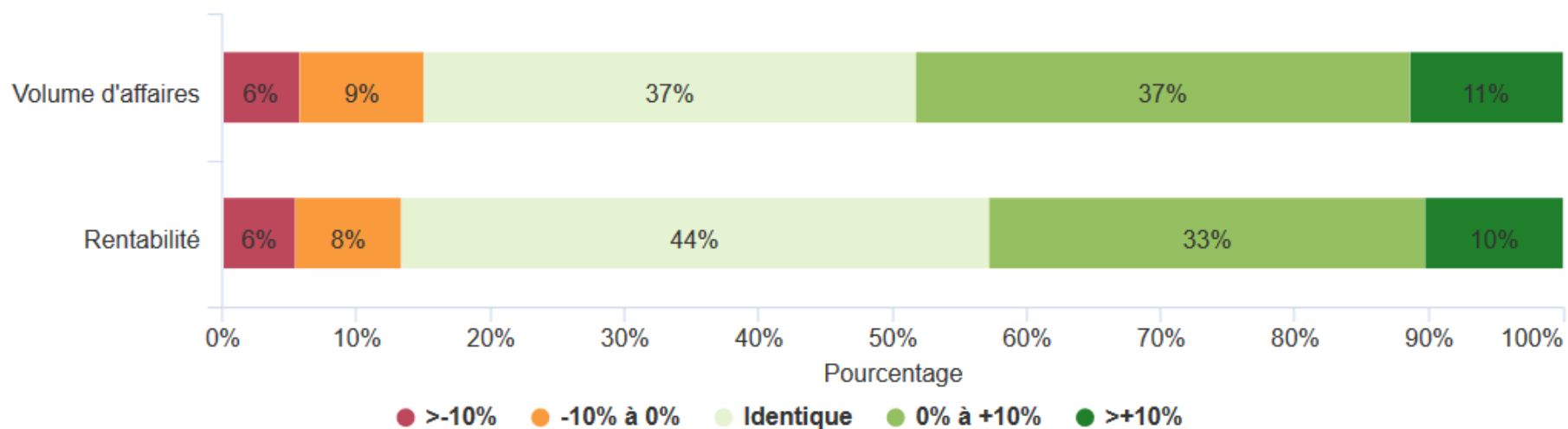


EC printemps 2019

Perspectives 2019

Enquête conjoncturelle printemps 2019

Q22. Quelles sont vos perspectives d'évolution en termes de volume d'affaires et de rentabilité pour 2019 par rapport à 2018 ?



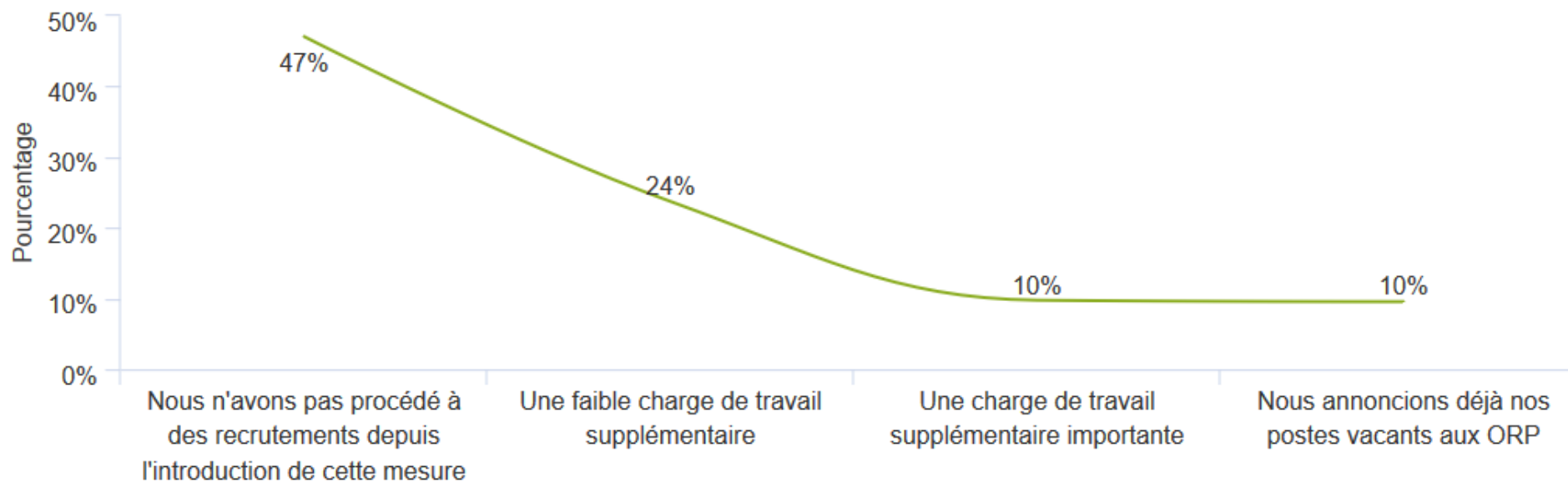
EC printemps 2019

Impact de l'obligation d'annonce des postes vacants

Enquête conjoncturelle printemps 2019

Depuis le 1^{er} juillet 2018, les employeurs ont l'obligation d'annoncer aux ORP leurs postes vacants dans des professions dont le taux de chômage atteint ou dépasse les 8% en Suisse. Cette obligation d'annonce est assortie d'une interdiction de publication de 5 jours ouvrables.

Q32. L'annonce des postes vacants aux ORP occasionne-t-elle pour vous :



Enquête conjoncturelle printemps 2019

Q33. L'interdiction de publication de 5 jours ouvrables est-elle pénalisante pour votre entreprise ?

